

14 – avril 2019

Le pouvoir d'achat des familles modestes : la rupture de 2008

Une analyse des budgets types de l'UNAF

Deux facteurs clés commandent l'évolution du pouvoir d'achat : les revenus, d'un côté, et le coût du panier de biens et services consommés, de l'autre. Dans cette note on s'intéresse principalement à ce deuxième facteur à partir d'une analyse des budgets types publiés par l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Au cours des 10 dernières années, le coût de ces paniers types a augmenté bien plus vite que l'indice des prix à la consommation. Il s'agit là d'une rupture forte avec la tendance observée depuis la fin des années 1980. Ce phénomène pourrait contribuer, dans un contexte général de baisse des revenus, à expliquer les difficultés objectives de pouvoir d'achat des familles modestes.

Par Pierre Concialdi

Le pouvoir d'achat mesure la capacité des ménages à consommer selon leur niveau de revenu. Pour estimer son évolution, on compare l'évolution des revenus à celle des prix telle qu'elle est, le plus souvent, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC). Cet indice est aussi mobilisé à d'autres fins. Il fournit, par exemple, un repère collectif pour la revalorisation des prestations sociales et du salaire minimum et sert également de référence pour l'indexation de divers contrats ou transactions. Du fait de ces multiples usages, l'indice des prix à la consommation concentre des enjeux de

Au sommaire

1. Le pouvoir d'achat des ménages : la rupture de 2008
2. Les budgets types : mesurer le coût de la vie « au minimum »
- 3 Le coût de la vie « au minimum »
4. Facteurs de variation par poste budgétaire
5. Une vue de long terme

répartition et constitue, pour cette raison, un indicateur particulièrement sensible et central dans le dispositif statistique public. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que son histoire soit jalonnée de débats et de controverses qui sont, notamment, le reflet des conflits de répartition qui traversent la société¹.

Il existe un débat nécessaire et légitime, au sein de la communauté scientifique et parmi les acteurs sociaux, sur la pertinence de l'IPC et sa capacité à répondre de façon adéquate aux multiples usages dont il est l'objet. L'objectif de cette note n'est pas d'ouvrir une nouvelle page de cette histoire chahutée. Il s'agit ici de proposer des indicateurs *complémentaires* à l'IPC, essentiellement dans le but d'éclairer l'évolution du pouvoir d'achat des catégories les plus modestes de la population et, principalement, des familles. Ces indicateurs complémentaires n'ont donc pas vocation à se substituer à l'IPC.

Plus précisément, l'hypothèse que l'on explore ici est que la mesure du pouvoir d'achat faite avec l'IPC ne traduit pas nécessairement, *pour les familles modestes*, la perception que ces ménages peuvent avoir de leurs difficultés objectives de pouvoir d'achat. Pour tester cette hypothèse, on procède à une comparaison entre les variations de l'IPC et celles du coût de différents budgets types (BT) élaborés par l'Union nationale des associations familiales (UNAF), lesquels ont pour objectif de définir un niveau de vie minimum décent pour différentes familles types.

On présente d'abord brièvement quelques indicateurs sur l'évolution des revenus des ménages depuis 2000, puis les budgets types aujourd'hui disponibles en France. L'essentiel de la note est ensuite consacré à une comparaison des évolutions de l'IPC et du coût des BT de l'UNAF.

Le pouvoir d'achat des ménages : la rupture de 2008

Les principaux indicateurs disponibles pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des ménages signalent une double rupture à partir de l'année 2008.

Une première rupture s'observe à un niveau global, macroéconomique, pour les ménages considérés dans leur ensemble. Le pouvoir d'achat du revenu disponible moyen par ménage a ainsi baissé entre 2008 et 2016, alors qu'il avait augmenté entre 2000-2008 (tableau 1). L'écart entre les deux sous-périodes est de l'ordre de 9 à 10 points selon la source retenue.

Un constat analogue peut être fait pour la variation du niveau de vie moyen des ménages qui est calculé en prenant en compte les besoins des ménages mesurés en termes « d'unités de

¹ A ce propos, voir le livre de Florence Jany-Catrice, *L'indice des prix à la consommation*, Collection Repères, La Découverte, 2019.

consommation² » (revenu disponible par unité de consommation ou UC). L'écart entre les deux sous-périodes s'accroît légèrement : il est compris entre 11 et 13 points.

Tableau 1

Variation du pouvoir d'achat et du niveau de vie des ménages (période 2000-2016)

(en %, euros constants)

| | 2000-2008 | 2008-2016 | Ecart en points |
|--|-----------|-----------|-----------------|
| Revenu disponible par ménage | | | |
| Comptes nationaux | +7,4 | -1,2 | - 8,6 |
| ERFS | +7,8 | -2,0 | - 9,8 |
| Niveau de vie moyen (revenu disponible par unité de consommation) | | | |
| Comptes nationaux | +11,3 | +0,3 | - 11,0 |
| ERFS | +12,0 | -1,0 | - 13,0 |

Source : INSEE, Comptes nationaux et ERFS (Enquête Revenus fiscaux et sociaux)

La baisse de pouvoir d'achat constatée sur la période 2008-2016 a été concentrée entre la fin 2010 et la fin 2013. Depuis, le pouvoir d'achat s'est lentement redressé. Les dernières données des comptes nationaux montrent qu'en 2017, le pouvoir d'achat du revenu disponible par ménage restait inférieur à son niveau de 2007. En termes de niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation), ces mêmes données indiquent que le niveau atteint en 2017 est identique à celui de 2009.

La seconde rupture concerne la façon dont cette baisse de pouvoir d'achat observée sur la période 2008-2016 a affecté les différentes catégories de ménages selon leur niveau de revenu. On se limite ici aux ménages dont la personne de référence est active (salarié, chômeur, travailleur indépendant). Ces ménages rassemblent en effet la très grande majorité des familles qui constituent le champ couvert par les BT produits par l'UNAF qui sont mobilisés dans la suite de l'étude.

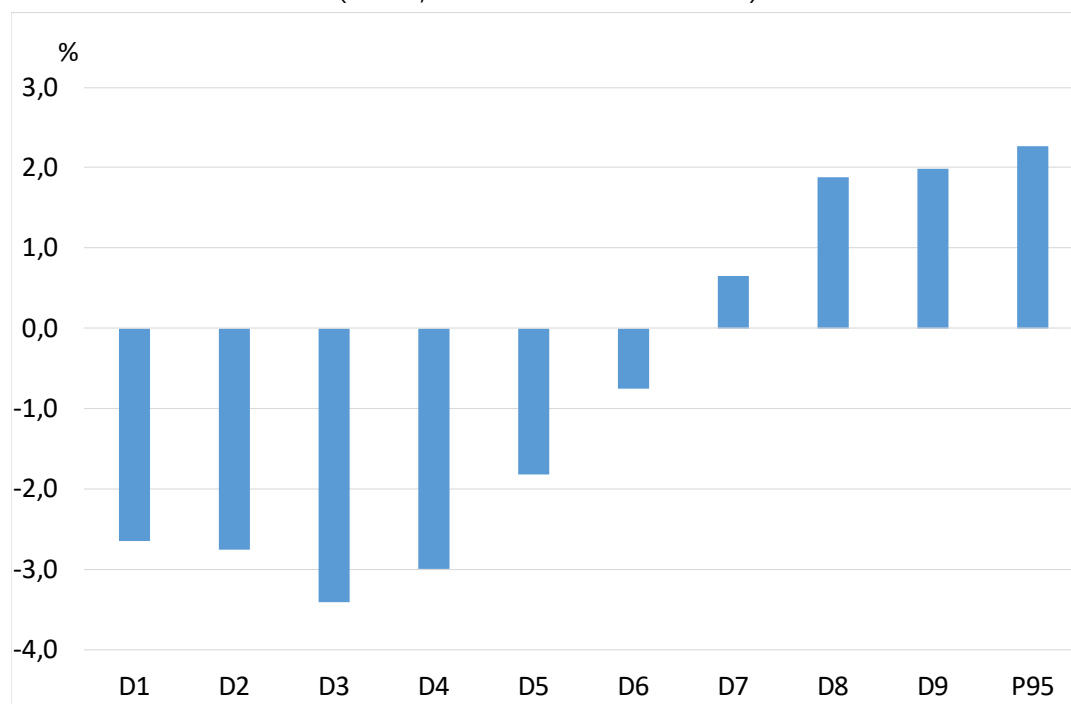
Comme le montre le graphique 1, la baisse de pouvoir d'achat a été supérieure à la moyenne pour la moitié des ménages aux plus bas revenus et elle a été proche de cette moyenne pour les ménages qui se situent au niveau du 6^e décile (D6). Seuls les 20% de ménages qui se situent dans

² Pour comparer le niveau de vie de ménages dont la taille et la composition diffèrent, la méthode consiste à affecter à chaque ménage un nombre d'unités de consommation qui représente le volume des besoins de ce ménage et qui tient compte des économies d'échelle que permet la vie en communauté.

le quintile supérieur de la distribution des revenus ont connu une hausse, significative pour la période, de leur pouvoir d'achat, de l'ordre de 2%.

Graphique 1 Variation du revenu disponible par ménage selon le niveau de revenu entre 2008 et 2016

(en %, euros constants 2016)



Source : INSEE, ERF5

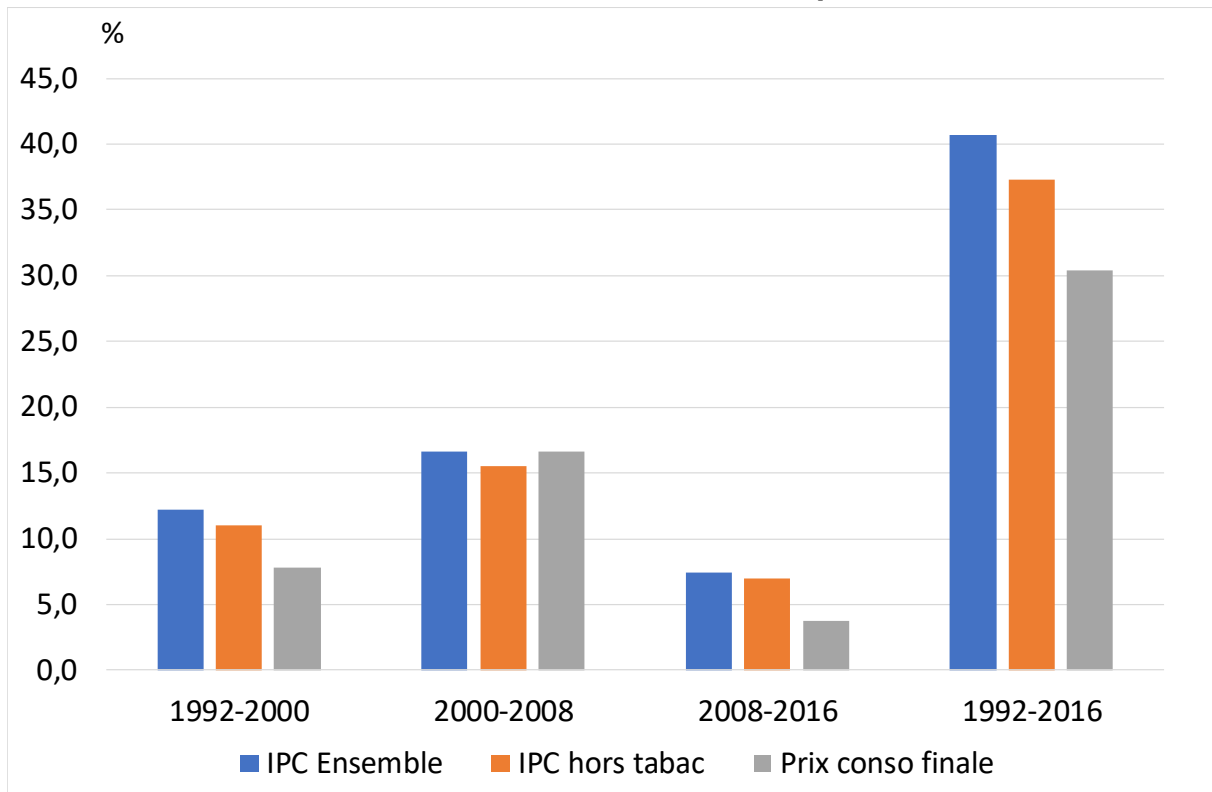
Champ : ménages dont la personne de référence est active (salarié, chômeur, indépendant)

Lecture : Les ménages sont classés par niveau de revenu croissant. Le premier décile D1 correspond au seuil en-dessous duquel se situent les 10% de ménages à plus bas revenus. P95 correspond au 95^e centile, niveau au-dessus duquel se situent les 5% de ménages aux plus hauts revenus. Au niveau du premier décile (D1), le revenu disponible par ménage a diminué en euros constants de 2,7% entre 2008 et 2016.

Tous les indicateurs précédents sont calculés en euros constants, déduction faite de la hausse des prix, afin de mesurer les variations de pouvoir d'achat. Les indicateurs issus des comptes nationaux retiennent l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages, tandis que les données issues des enquêtes revenus fiscaux et sociaux (ERFS) prennent comme indicateur l'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages. Ces deux indices ont évolué de façon assez différente, notamment sur la période la plus récente. Entre 2008 et 2016, la hausse de l'IPC a été de 7,5% alors que l'indice du prix de la dépense de consommation finale a augmenté

deux fois moins vite (+ 3,7%). Un décalage de même nature s'observe sur la période 1992-2000. Au total, entre 1992 et 2016, l'écart entre les deux indices dépasse dix points.

Graphique 2
Variation de divers indices de prix



Source : INSEE

Dans son principe, le décalage entre les deux indices ne doit pas surprendre³. Il traduit le fait que les indices de prix retenus sont, dans chaque cas, le plus cohérent possible avec le concept de revenu – et les consommations correspondantes – mesuré dans chaque source⁴. Ces résultats illustrent le fait qu'il n'existe pas d'indicateur unique permettant de répondre à toutes les questions, même pour un indicateur *a priori* aussi familier que l'indice des prix. De la même façon, s'il est nécessaire de retenir, comme dans le graphique 1, une référence commune moyenne d'inflation - en l'occurrence l'IPC - pour comparer les variations de pouvoir d'achat

³ L'ampleur de ce décalage mériterait, en revanche, une investigation plus approfondie. Jusqu'à la fin des années 1980, on n'avait jamais observé un décalage d'une telle ampleur, ni aussi persistant, entre les deux indices.

⁴ Une des principales différences réside ici dans le fait que les revenus mesurés par les comptes nationaux intègrent les loyers imputés qui, par construction, sont exclus de l'ERFS. D'autres facteurs expliquent également le décalage entre les deux indices. Ils ne sont pas analysés dans cette note.

selon le niveau de revenu, cela ne signifie pas que cet indice de prix moyen est nécessairement le plus pertinent pour rendre compte des difficultés de pouvoir d'achat que connaissent les diverses catégories de ménages.

L'évolution des prix dépend en effet de la structure du panier de consommation, laquelle varie en fonction de multiples critères, dont notamment le niveau de revenu, mais aussi les besoins de chaque ménage tels qu'on peut les appréhender à travers la taille et l'âge des membres du ménage. Dans ces conditions, le panier moyen de consommation utilisé pour calculer l'IPC peut être relativement éloigné de la réalité des besoins auxquels doivent faire face certaines catégories particulières de la population.

L'INSEE calcule certes depuis une dizaine d'années des indices de prix catégoriels selon divers critères (catégorie sociale, niveau de revenu, statut d'occupation du logement, âge...). Mais ces indices particuliers ne saisissent, à chaque fois, qu'une des dimensions spécifiques qui façonnent la structure de ce panier de consommation. Par ailleurs, ils ne prennent pas en compte les effets de gamme, c'est-à-dire le fait que pour une même catégorie de produits, les consommations des ménages peuvent se porter sur des consommations dont le niveau des prix peut être sensiblement différent⁵.

Pour tenter de surmonter ces limites et proposer un éclairage complémentaire, on mobilise dans la suite de cette étude les données des budgets-types publiés par l'UNAF pour mesurer la variation du coût de ces paniers-types et comparer ces variations à celles de l'IPC.

Les budgets-types : mesurer le coût de la vie « au minimum »

On dispose aujourd'hui en France de deux indicateurs de budgets types : ceux publiés par l'UNAF et ceux publiés par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Les budgets types de l'UNAF sont les plus anciens. Ils ont été régulièrement publiés depuis 1952. Leur objectif est de « chiffrer les besoins nécessaires à des familles pour vivre dans des conditions décentes ». Ce niveau de vie minimum décent correspond au « niveau en dessous duquel commencent les risques de privation ». L'origine de ces budgets-types remonte à l'époque de la création du salaire minimum en France. La loi de février 1950 avait ainsi donné mission à la commission supérieure des conventions collectives (CSCC) « d'étudier la composition d'un budget type servant à la détermination du salaire minimum national interprofessionnel garanti ». Cette

⁵ En outre, la méthode de construction de ces indices catégoriels repose sur la mobilisation de données d'enquête (Budgets de famille). Compte tenu de la taille de l'échantillon, la méthode de décomposition rencontre certaines limites objectives.

commission réunissait des représentants du patronat et des syndicats ainsi que l'UNAF (Union nationale des associations familiales). Les débats au sein de la CSCC n'ont pas permis à l'époque d'aboutir à un accord entre les délégations patronale et ouvrière sur le montant de ce budget-type et le gouvernement fixa autoritairement le montant initial du SMIG. A partir de 1952, l'UNAF a régulièrement produit des budgets-types concernant des familles, d'abord sur deux familles-types puis aujourd'hui sur un éventail bien plus large de 8 familles-types.

La méthode de construction de ces budgets-types s'appuie essentiellement sur les normes existantes (pour l'alimentation, le logement ou certains autres postes) et sur les préconisations de l'UNAF pour les postes sur lesquels aucune norme n'existe. Afin de tenir compte des évolutions des besoins et comportements de consommation des ménages, ces normes de calcul font régulièrement l'objet de révisions (8 révisions depuis la création des budgets). Avec ces budgets types, on dispose ainsi d'une chronique longue des budgets minimum pour des familles. Il s'agit là d'un champ important mais limité : les ménages avec enfants représentent environ 30% de l'ensemble des ménages et près de 50% des ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans.

Ces budgets types présentent une forte parenté avec les « budgets de référence » publiés il y a quelques années par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Comme pour les budgets types de l'UNAF, l'objectif de ces budgets est de définir le panier de biens et services nécessaire pour atteindre un niveau de vie minimum décent. La principale différence réside dans la méthodologie de ces budgets de référence qui s'appuie, de façon très résumée, sur la participation des citoyens à des groupes de discussion afin d'aboutir, à travers plusieurs étapes, à un consensus argumenté sur le contenu détaillé du panier de biens et services nécessaire dans chacune des configurations familiales retenues⁶. L'indicateur obtenu repose ainsi sur un processus de validation sociale : c'est la principale différence avec les budgets UNAF.

Le panier défini est extrêmement détaillé. A titre d'exemple, il comprend plusieurs centaines d'articles pour une famille avec deux enfants. Pour chacun des articles, les groupes de discussion ont également défini les quantités consommées, les fréquences et lieux d'achat, ainsi que la qualité ou le niveau de gamme. Sur la base de ces indications, ces paniers ont été ensuite valorisés par l'équipe de recherche pour aboutir à un indicateur monétaire qui résume en un chiffre unique le montant mensuel du budget minimum nécessaire dans chaque situation

⁶ Pour une présentation plus détaillée, voir Concialdi, P., « Les budgets de référence : un nouveau repère dans le débat public sur la pauvreté », *La Revue de l'IREES*, N°82, 2014/3.

familiale. Si le débat public se focalise sur cet indicateur monétaire, c'est le contenu du panier qui constitue l'objet essentiel des discussions de groupe.

Même s'il reste limité, le champ des ménages types retenus par l'ONPES est plus large et représentatif que celui de l'UNAF puisqu'il comprend des ménages sans enfant, aussi bien pour des actifs (isolés ou en couple) que pour des retraités (isolés ou en couple). L'éventail des familles types couvertes est en revanche moins riche que celui de l'UNAF. Au total, les ménages types retenus couvrent plus de la moitié des ménages français.

Le tableau 2 présente le niveau de ces budgets de référence pour les six configurations familiales retenues dans l'étude de l'ONPES. Il s'agit, comme pour les budgets-types de l'UNAF, de budgets mensualisés qui intègrent le coût mensuel d'amortissement des biens d'équipement. Ces montants ont été estimés au dernier trimestre 2013 et ne tiennent donc pas compte de l'évolution du coût de la vie depuis cette date. Sur le champ des ménages couverts par l'étude, on peut estimer qu'environ un tiers des ménages disposent de ressources inférieures ou égales à ces budgets de référence.

Tableau 2 – Budgets de référence pour différents ménages types

(en € par mois, chiffrage fin 2013)

| | |
|---------------------------------|------|
| Actif isolé | 1424 |
| Couple d'actifs sans enfant | 1985 |
| Famille monoparentale 2 enfants | 2599 |
| Couple d'actifs avec 2 enfants | 3284 |
| Retraité isolé | 1569 |
| Couple de retraités | 2188 |

Source : ONPES, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, Rapport 2014-2015, Paris, 2015.

Budgets pour des ménages en logement social. Pour les ménages logés dans le parc privé, les budgets sont majorés d'environ 150€ (ménages d'actifs sans enfant) à 250€ (autres situations familiales).

Le niveau des budgets de référence est bien supérieur aux seuils statistiques conventionnels de pauvreté à 60% du niveau de vie médian. On retrouve un résultat analogue au Royaume-Uni qui est le pays pionnier où cette démarche a été développée depuis 2008. Le dernier rapport publié pour ce pays présente en outre quelques éléments synthétiques retraçant l'évolution de ces budgets sur la période 2008-2018. Pour toutes les configurations familiales couvertes, ces résultats montrent un décalage significatif et positif entre l'évolution des budgets de référence et

l'indice officiel des prix britannique (CPI). Ce décalage varie de 4% à 10% pour les familles avec deux enfants et atteint entre 18% et 20% pour les retraités (tableau 3).

Tableau 3 – Variation des budgets* MIS pour le Royaume-Uni (2008-2018, en %)

| | | |
|---|----------------|---------------|
| Retraités | Isolés | + 48 % |
| | Couples | + 50 % |
| Actifs | Isolés | + 35 % |
| | Couples | + 43 % |
| Familles +2 | Monoparentales | + 38 % |
| | Couples | + 30 % |
| <i>Pour mémoire : CPI (Indice des prix)</i> | | <i>+ 25 %</i> |

Source : Davis *et al.* (2018), *A Minimum Income Standard for the UK 2008-2018: continuity and change*, Joseph Rowntree Foundation.

* Budgets hors loyers et frais de garde

Lecture : entre 2008 et 2018, l'indice officiel des prix (CPI) a augmenté de 25%. Sur la même période, le budget minimum pour un retraité isolé a connu une hausse de 48%.

La généralité du phénomène suggère que, sur cette période, un phénomène structurel semble avoir marqué l'évolution du coût de la vie des ménages modestes au Royaume-Uni. Dans le cas de la France, c'est à travers l'analyse des budgets types de l'UNAF que l'on peut tenter d'explorer cette question.

Le niveau des budgets UNAF est légèrement inférieur - d'environ 10% - à celui des budgets de référence de l'ONPES. Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où la méthode de construction de ces budgets ne permet pas d'ajuster rapidement les normes de consommation, notamment lorsque certaines innovations technologiques se diffusent rapidement, comme c'est le cas par exemple pour les objets numériques. Il en résulte un certain décalage temporel qui n'est pris en compte que lors de chaque révision des normes. Par ailleurs, le champ des dépenses couvertes est légèrement différent de celui de l'ONPES, ce qui peut aussi expliquer un certain décalage sur le niveau des budgets⁷. En évolution cependant, on peut considérer que ces budgets fournissent un repère pertinent pour mesurer l'évolution du coût de la vie pour des familles modestes.

⁷ Pierre Concialdi, Les Budgets de référence : comparaison des Budgets de référence de l'ONPES et de l'UNAF, Rapport de recherche, mai 2016. <http://www.onpes.gouv.fr/les-budgets-de-reference-618>

Le coût de la vie « au minimum »

Dans la suite, on compare la variation du coût des budgets UNAF à la variation de l'IPC. La méthode d'actualisation des budgets UNAF s'appuie sur les mêmes indices élémentaires de prix calculés par l'INSEE et utilisés pour la confection de l'IPC. L'écart entre les deux indicateurs traduit donc essentiellement des effets de structure et non des différences dans la méthode de mesure des variations de prix⁸.

La dernière révision des normes UNAF date de 2012 et la révision précédente de 2000. Pour ces deux bases, on dispose des données pour l'année 2012, ce qui permet de reconstituer sur la période 2000-2018 l'évolution du coût des budgets types en faisant abstraction du changement de normes de 2012. On peut considérer que l'indicateur ainsi construit minimise la variation du coût de la vie. A moyen et long terme, en effet, ce coût de la vie doit pouvoir intégrer l'évolution des besoins et comportements de consommation des ménages qui sont, au moins en partie, affectés par l'évolution de l'offre et s'imposent, par conséquent, aux ménages. En d'autres termes, cet indicateur mesure ce que l'on peut appeler la sur-inflation (ou la sous-inflation) des budgets types, indépendamment des changements qui affectent les besoins des ménages et les conditions concrètes dans lesquelles ils peuvent être satisfaits.

Le graphique 3 présente la variation de l'IPC et celle des 4 BT de l'UNAF depuis l'année 2000. Entre 2000 et 2018, le décalage est assez sensible : l'IPC a augmenté de 26,9% alors que le coût des budgets types a augmenté de 40 % à 42 % selon la configuration familiale⁹.

Ce décalage n'a pas été constant au cours des 20 dernières années. On peut distinguer trois périodes :

- Entre 2000 et 2004, le coût des BT de l'UNAF évolue au même rythme que l'IPC ;
- Sur les années 2005 à 2008, le coût des BT UNAF augmente environ deux fois plus vite que l'IPC. Un écart d'environ 4 points se crée ainsi au cours de ces années.
- A partir de l'année 2010, l'écart se creuse à nouveau à un rythme qui semble légèrement s'amplifier entre 2015 et 2018

Le graphique 4 illustre le décalage qui s'est ainsi creusé sur les 20 dernières années entre l'IPC, d'une part, et le coût des BT UNAF, d'autre part. Sur la période 2000-2018, ce décalage varie d'environ 10% à près de 12% selon la situation familiale considérée.

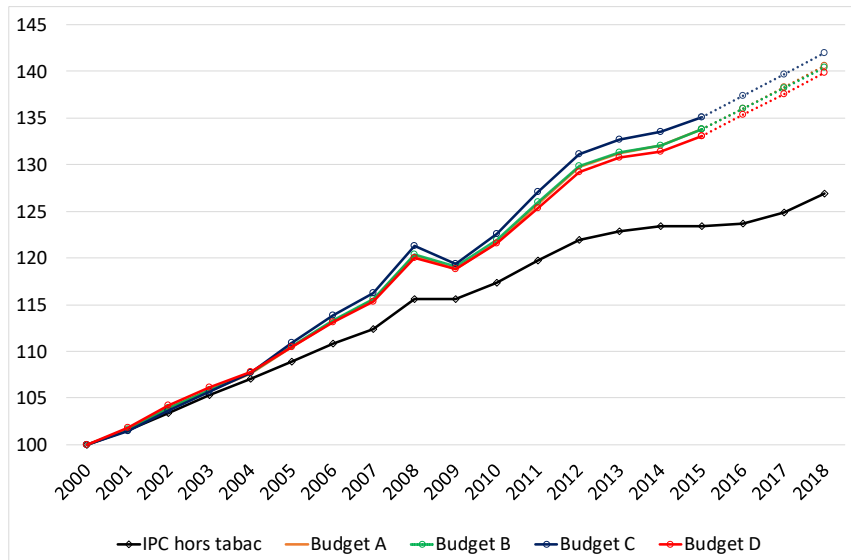
⁸ En particulier, la mesure des effets « qualité » repose sur la méthodologie employée par l'INSEE.

⁹ Tous ces chiffres se réfèrent à des évolutions moyennes annuelles et non à des glissements de prix ou de coût.

Graphique 3

Variations de l'IPC (hors tabac) et du coût des budgets types UNAF

(indice 100 en 2000)



Source INSEE, UNAF. Calculs de l'auteur

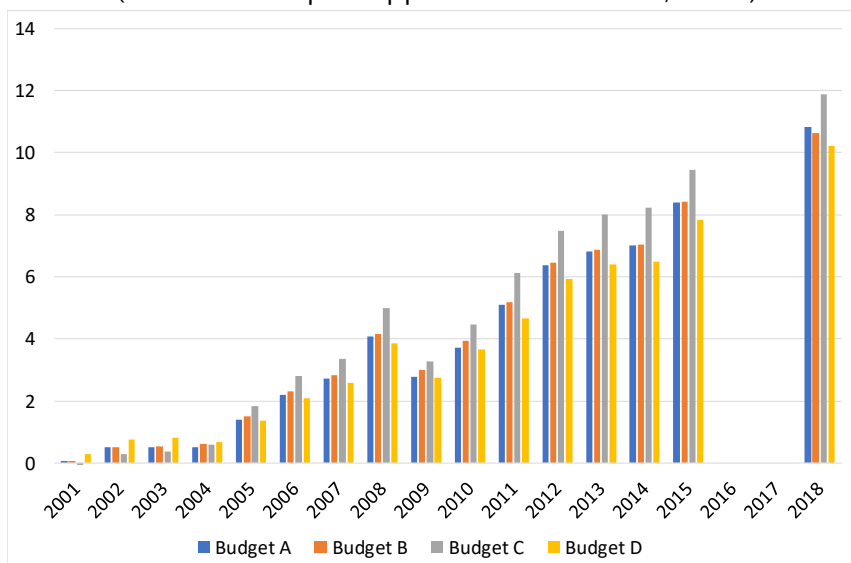
Note : Il n'y a pas eu d'actualisation pour les années 2016 et 2017. Pour ces deux années, les données ont été interpolées. Les données des budgets A et B sont quasiment identiques ; c'est pourquoi les courbes sont confondues.

Famille A : Un homme, une femme, deux garçons âgés de 6 à 13 ans - Famille B : Un homme, une femme, un adolescent et une adolescente âgés de 14 ans ou plus - Famille C : Une femme, deux garçons âgés de 6 à 13 ans - Famille D : Un homme, une femme, deux garçons âgés de 6 à 13 ans, un adolescent et une adolescente âgés de 14 ans ou plu

Graphique 4

Une mesure de la « sur-inflation » : hausse des budgets UNAF comparée l'IPC

(écart cumulé par rapport à l'année 2000, en %)



Source INSEE, UNAF. Calculs de l'auteur. Pour la définition des familles types A à D, voir note du graphique 3.

En prenant en compte le changement de normes intervenu en 2012, on aboutirait, sur la période 2000-2018 à un décalage plus important, compris entre 17% et près de 22%. Sur la période 2010-2018 où s'observe la plus grande partie de ce décalage, on peut globalement estimer que le coût des budgets UNAF a augmenté environ deux fois plus vite que l'IPC.

En valeur absolue, ce décalage correspond à des montants importants pour les familles (tableau 4). Entre 2000 et 2018, la hausse des BT de l'UNAF a été comprise entre 897€ et 1461€. L'inflation moyenne explique pour ces BT une hausse comprise entre 443€ et 784€. La hausse supplémentaire (le « décalage ») des budgets UNAF est d'environ 450€ par mois pour les familles A et C (couple ou famille monoparentale avec deux garçons de 6 à 13 ans). Cette hausse est de l'ordre de 500€ pour la famille B (couple avec deux adolescents de 14 ans et plus) et de plus de 670€ pour la famille D (couple avec quatre enfants). Pour des familles dont les ressources se situaient en 2000 au niveau des BT de l'UNAF et dont les revenus auraient évolué exactement comme l'inflation entre 2000 et 2018, ces chiffres donnent une mesure du « manque à vivre » mensuel accumulé au cours de cette période¹⁰.

Tableau 4 – « Surcoût » des budgets-types sur la période 2000-2018

(en euros par mois)

| | Budgets UNAF (en € courants) | | | Budget 2000 actualisé en 2018 avec l'IPC (4) | Variation due à l'inflation (5) = (4) - (1) | Décalage ou « surcoût » (6) = (3) - (5) |
|-----------|------------------------------|----------|---------------------------------|--|---|---|
| | 2000 (1) | 2018 (2) | Ecart 2000-2018 (3) = (2) - (1) | | | |
| Famille A | 2044 | 3053 | 1009 | 2593 | 549 | 459 |
| Famille B | 2347 | 3486 | 1139 | 2979 | 631 | 508 |
| Famille C | 1649 | 2546 | 897 | 2092 | 443 | 454 |
| Famille D | 2918 | 4380 | 1461 | 3703 | 784 | 677 |

Source : INSEE, UNAF. Calculs de l'auteur.

Note : Les résultats des formules ne coïncident pas toujours à l'euro près pour des questions d'arrondis.

Lecture : Pour la famille A, le budget mensuel minimum a augmenté de 1009€ entre 2000 et 2018. Si ce budget avait évolué comme l'inflation moyenne, il s'élèverait en 2018 à 2593 €, soit un écart de 549 € avec le budget initial de l'année 2000. La différence (459 €) correspond au surcoût mesuré par les budgets UNAF.

¹⁰ La majeure partie de cet écart (entre 58% et 65% selon la configuration familiale) provient de la sur-inflation du coût des budgets types. Le reste l'écart correspond à l'évolution des normes et modes de consommation sur la période 2000-2018. Cette évolution a été prise en compte à travers la révision des normes des budgets UNAF en 2012.

Comme on l'a vu, ce décalage n'a pas été régulier tout au long des 20 dernières années ; il s'est creusé principalement après la crise financière de 2008. Le tableau 5 montre ainsi que sur la période 2000-2009, le surcoût des budgets-types par rapport à l'inflation moyenne est resté inférieur à 100€ par mois (compris entre 62€ et 93€). Sur la même période, le pouvoir d'achat (revenu déflaté par l'IPC) du revenu disponible moyen de la moitié des ménages d'actifs aux plus bas revenus a augmenté dans une fourchette comprise entre 4% à 8%. Cette hausse a permis, soit de strictement compenser ce surcoût, soit d'améliorer légèrement le pouvoir d'achat.

Tableau 5 – Décomposition du surcoût des budgets-types par période

| <i>Euros par mois</i> | Famille A | Famille B | Famille C | Famille D |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Budgets-types en € courants | | | | |
| Budget 2000 (1) | 2044 | 2347 | 1649 | 2918 |
| Budget 2009 (2) | 2429 | 2796 | 1969 | 3468 |
| Budget 2018 (3) | 3053 | 3486 | 2546 | 4380 |
| Variation des budgets-types en € courants | | | | |
| 2000-2009 (4) = (2) - (1) | 385 | 449 | 320 | 549 |
| 2009-2018 (5) = (3) - (2) | 623 | 690 | 577 | 912 |
| 2000-2018 (6) = (3) - (1) | 1009 | 1139 | 897 | 1461 |
| Budgets-types 2000 revalorisés avec l'IPC | | | | |
| Budget 2000 (7) | 2044 | 2347 | 1649 | 2918 |
| Budget 2009 (8) | 2363 | 2714 | 1907 | 3374 |
| Budget 2018 (9) | 2593 | 2979 | 2092 | 3703 |
| Variation imputable à l'inflation moyenne | | | | |
| 2000-2009 (10) = (8) - (7) | 319 | 367 | 258 | 456 |
| 2009-2018 (11) = (9) - (8) | 230 | 264 | 186 | 328 |
| 2000-2018 (12) = (9) - (7) | 549 | 631 | 443 | 784 |
| Surcoût des budgets-types par rapport à l'inflation moyenne | | | | |
| 2000-2009 (13) = (4) - (10) | 66 | 82 | 62 | 93 |
| 2009-2018 (14) = (5) - (11) | 394 | 426 | 392 | 584 |
| 2000-2018 (15) = (6) - (12) | 459 | 508 | 454 | 677 |

Source : UNAF pour les budgets types et INSEE pour l'IPC. Calculs de l'auteur.

Note : Les résultats des calculs ne coïncident pas toujours à l'euro près pour des questions d'arrondis.

Entre 2009 et 2018, le surcoût des budgets -types par rapport à l'inflation moyenne a été bien supérieur, compris entre environ 400€ par mois et près de 600€ pour les familles nombreuses¹¹. Sur cette même période, le pouvoir d'achat (après déflation par l'IPC) du revenu disponible moyen des ménages d'actifs a baissé (graphique 1). Le décalage observé après 2008 est remarquable par son ampleur et signale, incontestablement, une rupture significative.

En résumé, sur les dix dernières années, le pouvoir d'achat des familles modestes a été soumis à une double pression. D'un côté, les revenus se sont contractés et, de l'autre, le coût de la vie « au minimum » a augmenté bien plus vite que l'inflation moyenne. La conjonction de ces deux phénomènes fournit une grille d'interprétation des difficultés de pouvoir d'achat qui s'expriment dans l'opinion publique depuis plusieurs mois.

Facteurs de variation par poste budgétaire

Une analyse effectuée sur le budget type A (couple avec deux garçons âgés de 6 et 13 ans) permet d'identifier les principaux postes budgétaires qui expliquent la variation de ce budget. Cette analyse a été réalisée sur la période 2012-2018, dans la mesure où la classification des grands postes budgétaires est homogène sur cette période. Le changement de normes effectué en 2012 a en effet modifié cette classification ce qui rend difficile les comparaisons fines avec les années antérieures.

On peut tout d'abord déduire de la variation du budget global ce qui correspond à la hausse moyenne des prix telle qu'elle est mesurée par l'IPC et identifier, en conséquence, le montant supplémentaire (positif ou négatif) qui traduit l'évolution spécifique du coût du panier UNAF (tableau 6). Entre 2012 et 2018, ce budget a augmenté d'un peu moins de 240 € et cette hausse correspond à parts à peu près égales à la variation moyenne des prix, d'une part, et à l'évolution spécifique du prix des biens et services du panier UNAF.

Ce décalage s'observe sur les deux sous-périodes considérées, mais avec des proportions légèrement différentes. Entre 2012 et 2015, le décalage entre l'évolution des prix du panier UNAF et l'IPC a contribué davantage que l'inflation moyenne à la hausse du budget, tandis que le phénomène inverse s'observe entre 2015 et 2018, dans un contexte - il est vrai - où l'inflation s'accélère.

¹¹ Une partie de ce surcoût est imputable au changement de normes intervenu en 2012, dont l'impact devrait être lissé sur l'ensemble de la période 2000-2018. Si l'on effectue cette correction, le surcoût diminue d'environ 100€. Cela ne modifie pas fondamentalement le diagnostic concernant la rupture observée dans l'évolution du coût des budgets-types après 2008.

Tableau 6 - Facteurs de variation du budget type A

| | 2012-2015 | 2015-2018 | 2012-2018 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Budget mensuel UNAF début de période | 2816,1 | 2904,2 | 2816,1 |
| Budget mensuel UNAF fin de période | 2904,2 | 3052,7 | 3052,7 |
| Variations en € | | | |
| Variation totale | 88,1 | 148,6 | 236,7 |
| dont IPC | 33,5 | 81,8 | 115,3 |
| dont "sur" ou "sous" inflation | 54,6 | 66,7 | 121,3 |
| Variations en % | | | |
| Variation totale | 3,1 | 5,1 | 8,4 |
| dont IPC | 1,2 | 2,8 | 4,1 |
| dont "sur" ou "sous" inflation | 1,9 | 2,3 | 4,3 |

Source : UNAF, calculs de l'auteur.

Ce décalage s'observe sur les deux sous-périodes considérées, mais avec des proportions légèrement différentes. Entre 2012 et 2015, le décalage entre l'évolution des prix du panier UNAF et l'IPC a contribué davantage que l'inflation moyenne à la hausse du budget, tandis que le phénomène inverse s'observe entre 2015 et 2018, dans un contexte - il est vrai - où l'inflation s'accélère.

L'analyse par grand poste budgétaire permet d'identifier les principales sources de ce décalage entre le prix du panier UNAF et l'IPC. On raisonne ici directement sur la variation, en valeur absolue, des postes budgétaires. L'effet mesuré prend donc en compte à la fois l'importance relative de chaque poste dans le budget global et le décalage spécifique entre le prix de ce poste dans le budget UNAF et l'inflation moyenne (tableau 7). Le « décalage » mesure la hausse - ou la baisse - du budget UNAF, déduction faite de la hausse qui aurait résulté de l'application à chaque poste de l'IPC.

Quatre postes expliquent l'essentiel du décalage « positif » entre le prix du panier UNAF et l'IPC observé dans le tableau 6. Par ordre d'importance, en valeur absolue, ce sont les postes : Loisirs, Alimentation, Logement et Santé. Un seul poste vient minorer ce décalage de façon sensible. C'est le poste « Information & Communication », dont le décalage négatif, en valeur absolue, est de près de 22 euros (21,8€) entre 2012 et 2018.

En termes relatifs, trois postes se distinguent par l'ampleur de leur décalage de prix par rapport à l'inflation. Ce sont les postes Loisirs (décalage positif de 17,3%), Entretien et soins personnels (décalage positif de 15,7%) et le poste Information & Communication (décalage négatif de

18,8%). Les postes Education et Santé affichent des décalages positifs légèrement inférieurs à 10%.

**Tableau 7 – « Décalage » des postes budgétaires du budget A* de l'UNAF
par rapport à la hausse moyenne des prix (IPC)
(période 2012-2018)**

| Euros/mois | 2012-2015 | 2015-2018 | 2012-2018 | Niveau 2012 | Décalage 2012-2018 (%) |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------|---------------------------|
| Alimentation | 10,1 | 28,6 | 38,7 | 742,0 | 5,2 |
| Education | 0,7 | 4,6 | 5,3 | 56,1 | 9,5 |
| Entretien et soins personnels | 4,6 | 2,9 | 7,4 | 47,3 | 15,7 |
| Equipements & Mobiliers | -1,3 | -3,1 | -4,3 | 71,7 | -6,1 |
| Habillement | -2,6 | -4,9 | -7,5 | 175,6 | -4,3 |
| Information & Communication | -14,2 | -7,6 | -21,8 | 116,4 | -18,8 |
| Logement | 22,8 | -2,1 | 20,7 | 731,4 | 2,8 |
| Loisirs, Culture & Divers | 21,0 | 33,4 | 54,4 | 315,4 | 17,3 |
| Santé | 14,3 | 5,2 | 19,5 | 217,8 | 8,9 |
| Transport | -0,9 | 9,7 | 8,8 | 342,4 | 2,6 |
| TOTAL | 54,6 | 66,7 | 121,3 | 2816,1 | 4,3 |

*Une femme, un homme et deux enfants de 6 et 13 ans

Lecture : Un décalage positif (négatif) signifie que le poste budgétaire a augmenté plus (moins) vite que l'IPC. Par exemple, le poste Alimentation s'élevait à 742 € en 2012. Entre 2012 et 2015, sa hausse correspond à la fois à la modification moyenne des prix (+1,2% soit environ 7 euros - chiffres hors tableau) et à une hausse supplémentaire (ou décalage positif) de 10,1 €.

Le poste Alimentation est le principal poste de dépenses. Comme toutes les fonctions de consommation, il intègre une dimension sociale qui traduit les habitudes alimentaires propres aux ménages français. Cependant, cette dimension est plus réduite que pour d'autres postes budgétaires. C'est le cas en particulier avec la méthodologie UNAF qui s'appuie sur les normes nutritionnelles et réglementations en vigueur qui présentent l'avantage de reposer, pour cette fonction de consommation, sur un corpus scientifique développé. Ce poste mesure donc le coût d'une alimentation saine et équilibrée pour un couple avec deux enfants. La variation de ce poste contribue pour environ un tiers au décalage positif observé entre la variation globale du budget UNAF et la hausse moyenne des prix mesurée par l'IPC.

La dimension sociale des besoins est plus forte pour le poste Loisirs, Culture & Divers pour lequel l'UNAF retient ses préconisations. Celles-ci prévoient notamment pour les vacances un séjour dans un « centre familial renommé en période haute ». La hausse de ce poste entre 2012 et 2018 reflète principalement la hausse du tarif d'hébergement correspondant. Dans la nomenclature la

plus détaillée des indices de prix publiés par l'INSEE (nomenclature Coicop), ce tarif peut être approché à travers le poste 11.2.0.2 (Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse et hébergements similaires). Entre l'été (juillet-août) 2012 et l'été 2018, ce poste a ainsi connu une hausse de 22,8%, soit une « sur-inflation » de 18%, proche du chiffre qui ressort du budget UNAF (17,3%) pour l'ensemble du poste Loisirs qui inclue également divers autres postes.

L'analyse menée au niveau des grands postes budgétaires conforte ainsi le constat global précédemment dressé, à savoir que les BT de l'UNAF permettent de repérer des questions ou des phénomènes spécifiques concernant les populations les plus modestes. Pour les familles types considérées par l'UNAF, le coût de la vie a augmenté sensiblement plus vite que l'IPC depuis une dizaine d'années et ce mouvement s'est accéléré après 2010.

Une vue de long terme

Un des intérêts des budgets types de l'UNAF est qu'ils ont été calculés et publiés depuis le début des années 1950. Pour deux budgets, on dispose ainsi d'une série longue débutant en 1952¹². Périodiquement, ces budgets ont fait l'objet de révisions afin de prendre en compte à la fois l'évolution de l'offre mais aussi l'évolution souvent concomitante de la demande et des normes de consommation. Dans la plupart des cas, ces révisions se sont traduites par une hausse des budgets supérieure à celle qui aurait résulté du simplement ajustement des prix du panier minimum UNAF. On a ainsi reconstitué une série « neutralisant » ces changements de norme en retenant pour les années où ces changements sont intervenus une hausse du budget UNAF simplement égale à celle de l'IPC¹³.

Il faut souligner que, dans une logique de mesure du coût de la vie, il est nécessaire d'intégrer ces changements de norme, notamment dans des analyses de long terme. Ces changements traduisent en effet des transformations structurelles qui, à bien des égards, s'imposent aux ménages pour façonner leur mode de vie. Le calcul réalisé ici en neutralisant ces changements permet simplement d'estimer une limite basse, minimale, de variation du coût de la vie et d'asseoir le diagnostic de façon plus robuste.

Comme le montre le graphique 5, le décalage entre l'IPC et le coût du budget UNAF s'est fortement creusé depuis le début des années 1950 mais ce mouvement n'a été ni régulier ni constant tout au long de la période.

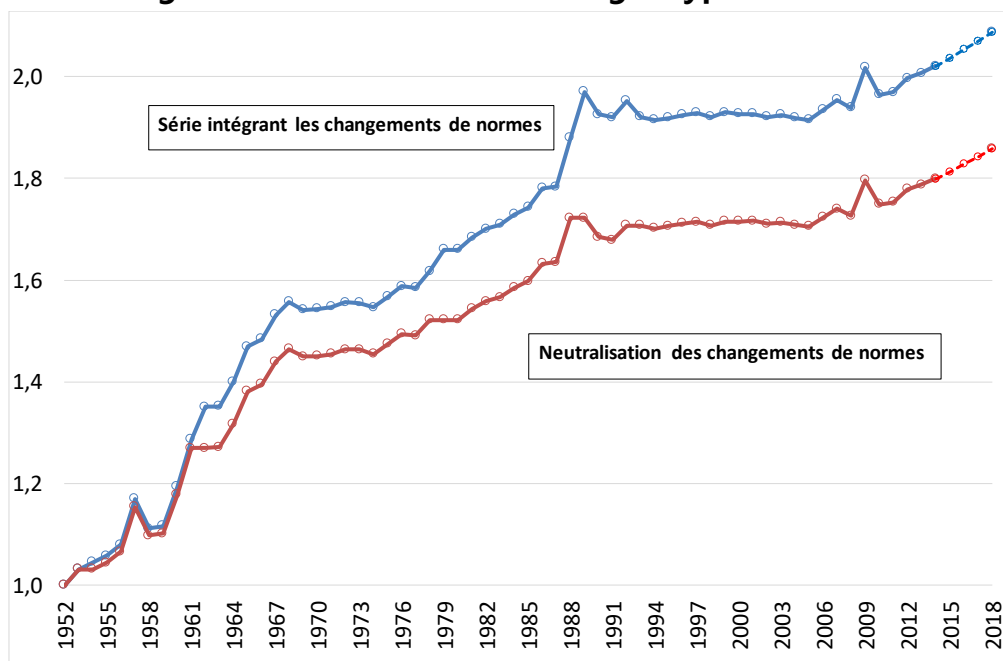
¹² Lien internet vers les séries longues : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/5763fa3988ee381c47ab6517/>

¹³ Lorsque la variation du budget UNAF a été différente de celle de l'IPC entre l'année précédant le changement de norme et l'année où ce changement a pris effet, on a raccordé les deux années en utilisant la variation de l'IPC.

Le décalage se creuse d'abord rapidement dans les années 1950 et 1960 pour atteindre un premier pic en 1968. L'écart entre l'IPC et le coût du budget UNAF se stabilise ensuite pour recommencer à croître à partir de 1973, année du premier choc pétrolier. Il atteint alors un second pic en 1988 et reste stable jusqu'en 2008. Au cours de ces 20 années, entre 1988 et 2008, l'IPC et le coût des budgets UNAF connaissent des variations très proches. Le phénomène observé depuis 2008 marque ainsi une rupture par rapport aux 20 années précédentes. Depuis cette date, le coût de la vie « au minimum » a augmenté bien *plus vite* que l'IPC, précisément dans une période où le revenu des catégories les plus modestes augmentait *moins vite* que l'IPC. La concomitance des deux phénomènes pourrait ainsi contribuer à expliquer les difficultés exacerbées de pouvoir d'achat que semblent rencontrer aujourd'hui les ménages modestes qui se situent au bas de l'échelle sociale.

Graphique 5

Décalage entre la variation du budget type UNAF et l'IPC



Source : UNAF, calculs de l'auteur

Lecture : En retenant une même base 1 en 1952 pour le coût du budget UNAF et l'IPC, le coût du budget UNAF avait augmenté 2,08 plus vite que l'IPC entre 1952 et 2018. Ce ratio s'élevait à 1,86 pour le coût du budget UNAF mesuré hors les changements de norme apportés à cet indicateur.